



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030168

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/03/2025 12H04 C:025446 I:39610
V/REF : 1000811
V/Appel du Samedi 01/03/2025 a 12H04

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 08071
IMMEUBLE : CLOS DU BRIEF -8071
442, RUE DU BEAUJOLAIS
LE CLOS DU BRIEF
69830 ST GEORGES DE RENEINS

Vaulx en Velin, le 05 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N442 BEAUJOLAIS - LOGEMENT DE MME ROZT AU 1ER ETAGE TEL
06 15439587
MOTIF : INETRVENIR POUR UN REFOULEMENT EVIER
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 01/03 A 16H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME ROZT AU 1ER ETAGE
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE L'EVACUATION DE L'EVIER A PLUSIEURS
REPRISES
CONTROLE DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : IB LCOMPTER Email envoyé le 04/03/25 a 16H48 adelaidedurand-juillard@se
CD AB Email envoyé le 03/03/25 a 14H04 M. J. BOZON (Copie AB/D)
DT AB Email envoyé le 02/03/25 a 12H02 Mme C. GIROND
IB LCOMPTER Email envoyé le 04/03/25 a 16:46 Mme A. DURAND JUIILLARD

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030168

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12		29,12
2,50	H. Personnel + RIDGID K50 le 01/03	1	121,34		303,35
TOTAL H.T.					332,47
T.V.A. a 10,00%					33,24
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>365,71</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1000811 du 04/03/2025

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: adelaide.durand-juillard@semcoda.com

Lieu d'intervention

MME ROZET Cassandra
442 Rue du Beaujolais
69830 ST GEORGES DE RENEINS

Référence de la Demande

N°: 811 716 du 04/03/2025

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

03-EE-2224-ENT-61567400

Téléphone : 06.15.43.95.87

08071-00003-00003-00013 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/03/2021

Délai

Date limite exécution : 19/03/2025

Observations

REGULARISATION INTER 01.03.2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00017 Débouchage Evier canalisations d'évac jusqu'au diam 60mm LE 01/03 A 16H15 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME ROZET AU 1ER ETAGE DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE L'EVACUATION DE L'EVIER A PLUSIEURS REPRISES CONTROLE DU BON ECOULEMENT	1,00	332,47	332,47	33,25	365,72

Total H.T.	332,47
Total TVA	33,25
Total TTC	365,72

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DURAND-JUILLARD Adélaïde le 04/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **442 Rue du Beaujolais 69830 ST GEORGES DE RENEINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **04/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1000811